

Délibération n°34

L'AN deux mille dix-huit, le 23 octobre, le conseil communautaire, convoqué le 17 octobre 2018 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON,

titulaires.

Mme Samya RIOTON, M Jean-Yves VIDEAU, Mme Sylvie MOIGNOUX
suppléants.

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme Martine BESSON a donné pouvoir à M Alain PAULET
- Mme Nadine BOUTONNET a donné pouvoir à M Gérard DUBOIS
- M Eugène CHASSAGNE, conseiller communautaire unique des MARTRES-SUR-MORGE, remplacé par Mme Samya RIOTON, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, a donné pouvoir à M Jean-Philippe PERRET
- Mme Pierrette CHIESA, a donné pouvoir à Mme José DUBREUIL
- Mme Annick DAVAYAT, conseiller communautaire unique de VARENNES-SUR-MORGE, remplacé par M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à M François CHEVILLE
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à M Jacques LAMY
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Anne-Karine QUEMENER, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Catherine VILLER-MICHON, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Nicolas WEINMEISTER, a donné pouvoir à Mme Catherine HOARAU

Absent :

- M Claude BOILON

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Jacques LAMY

**Effectif légal du conseil
communautaire :
61**

**Nombre de conseillers
en exercice :
61**

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :
60**

**Nombre de votants :
60**

**Date de convocation :
17 octobre 2018**

**Date d'affichage du
compte-rendu :
31 octobre 2018**

Objet :

**OTTI «Terra Volcana-Les pays
de Volvic» désignation des
membres du collège des socio
professionnels du comité de
direction**

Rapport n°34 – OTTI «Terra Volcana-Les pays de Volvic» désignation des membres du collège des socio professionnels du comité de direction

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004, notamment les chapitre II articles 3 à 7,
 Vu le code du tourisme, notamment ses articles L.133-1 à L133-10,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2231-31 et suivants modifiés,
 Vu la délibération 20180206.07 du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans approuvant la création et les statuts de l'OTTI«Terra Volcana-Les pays de Volvic»,
 Vu la délibération n° 20180327-20 du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans désignant les membres du collège Elus du comité de direction de l'OTTI« Terra Volcana – Les pays de Volvic »,
 VU la délibération n°20180424.09 du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans désignant les membres du collège des socio professionnels du comité de direction de l'OTTI«Terra Volcana-Les pays de Volvic»,
 Vu la délibération du 28 mars 2018 de la communauté de communes de Plaine Limagne désignant les membres du collège Elus de Plaine Limagne.
 Considérant que les statuts de l'OTTI«Terra Volcana-Les pays de Volvic» prévoient la constitution d'un comité de direction composé comme suit de trois collèges :

Collège des Elus de RLV 19 membres (<i>élus communautaires</i>)	Collège des socio-professionnels 16 membres	Collège des Elus de Plaine Limagne 2 membres
--	--	---

Considérant la démission du collège des socio-professionnels des représentants du camping Le Bel Air et de l'Association La Halle de Riom.

Sur proposition du président le conseil communautaire à l'unanimité, désigne les membres et leur suppléant du collège des socio-professionnels ainsi qu'il suit :

CATEGORIE	Membres titulaires	Suppléants
HEBERGEMENT		
HOTELLERIE	1 SPA THERMALIA (Chatel)	LA ROSE DES VENTS (Volvic)
	2 KYRIAD ANEMOTEL (Riom)	Le PACIFIQUE (Riom)
RESTAURATION	3 LE COMMERCE (Volvic)	LE CAVEAU DU FORT (La Moutade)
MEUBLES /GITES	4 M. PERRIER (Châtel)	Mme LACROIX DAMAS (La Moutade)
HEBERGEMENT COLLECTIF	5 CLAIR MATIN (St-Ours)	Maison familiale et rurale de Thuret (Thuret, Plaine Limagne)
CHAMBRE D'HOTE/GITES	6 Mme GREFFIER (Plaine Limagne)	M HEMERY (St-Ignat)
CAMPING	7 CAMPING LA CROZE (Châtel)	CAMPING LE RANCH DES VOLCANS M WOLFF (Châtel)
ACTIVITES PLEINE NATURE		
VULCANIA	8 – M MOUILLESEAU (St-Ours)	M GOULET (St-Ours)
LEMPTEGY	9 – M MONTEL (St-Ours/volvic)	Mme GUYOT (Volvic)
LOISIRS/ACCROBRANCHE	10 – Parc écureuil, M PONS (Chatel)	CEN Romain LEGRAND (Tout le territoire)
ACTIVITES PLEINE NATURE	11 –Ass.Randonnées en Terre Volcanique (CharbonnièresLesV. M SAUVESTRE)	Eco-complexe Nature (Volvic M AUROUSSEAU)
CULTURE ET PATRIMOINE		
ASSOCIATION	12 - Association des amis des vieux Riom (M TANOWKA, Riom)	Association du Domaine Royal de Randan. Association Piano à Riom (Mme MUGUET)
PRIVE/PRESTATAIRE	13 – Château d'Effiat, (Effiat M DE MOROGES)	Domaine Royal de Randan, (Randan M SAUZADE)
THERMALISME	14 – Etablissement Thermal, (Châtel M JAL)	Etablissement Thermal (Mme Hélène BONNEFONT)
COMMERCANTS	15-Association des commerçants de Riom, le Président (Riom-M ROCHETTE)	Association Riom Centre (Mme LEVADOUX)
ARTISANS	16 – Association les Artisans du Palais, le Président (Riom M DEMAY)	M CAMUS, artisan (Maringues)

Les associations sont représentées par leur Président sauf avis contraire exprimé par l'association avec un nom communiqué pour le représentant. (Ont été précisé dans le tableau ci-dessus le nom des Présidents à la date de ce jour, ils seront par la suite susceptible d'être modifiés)

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 24 octobre 2018**

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20181023-
 DELIB2018102334-DE
 Date de télétransmission : 29/10/2018
 Date de réception préfecture : 29/10/2018